

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 622

présenté par

M. Monnet, M. Dharréville, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot,
M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 21 par les mots :

« et le guichet unique départemental d'accompagnement à l'installation des professionnels de santé mentionné au 3° de l'article L. 1432-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 a créé les guichets uniques départementaux d'accompagnement à l'installation des professionnels de santé auprès de chaque ARS. Afin de ne pas démultiplier les outils incitatifs à l'installation et de gagner en cohérence en la matière, il convient d'associer ces guichets uniques départementaux si les ARS décident de favoriser l'installation de professionnels de santé.